



Compte-rendu

Conseil du 13 décembre 2023

Devis abat-son

M. le Maire présente aux conseillers les devis qu'il a demandé pour la réparation des abat-son de l'église :

- l'entreprise CHOISNET pour un montant total de 2 900.00 HT (pose)
- le lycée des Andaines pour un montant total de 2 275.24 (fabrication)

Le conseil municipal après en avoir délibéré valide les devis de l'entreprise CHOISNET et du lycée des Andaines pour des montants respectifs de 2 900,00 H.T€ et 2 275,24€ TTC , charge le Maire de signer tous documents utiles et précise que les crédits seront inscrits au budget 2024.

Convention mise à disposition personnel technique

M. le Maire explique aux conseillers que par délibération en date du 15 septembre 2022 la commune de la Coulonche avait délégué au SIVOS la gestion du personnel en charge de l'entretien de son école en la personne de Mme LATRY Anita. Cette personne ayant été radiée des effectifs du SIVOS le 31 août 2023 a été remplacée par Mme Julie VEAUD et il convient de formaliser ce changement par la signature d'une convention.

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition du personnel technique du SIVOS à la commune de La Coulonche.

Convention mise à disposition personnel administratif Les Monts d'Andaine

M. le Maire explique aux conseillers qu'une part importante de la gestion administrative du SIVOS est effectuée par les secrétaires des Monts d'Andaine et leur présente une évaluation du temps passé en fonction des services.

Il explique la nécessité de passer une convention de mise à disposition du personnel administratif de la mairie des Monts d'Andaine au SIVOS .

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition du personnel administratif de la mairie des Monts d'Andaine au SIVOS.

Admission et non valeur

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la délégation au Maire, pour la durée du mandat, de l'admission en non-valeur de chacun des titres de recettes correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à 100 € présentés par le Comptable public, et précise qu'en cas d'empêchement du Maire, l'adjoint assurant sa suppléance est chargé de prendre toutes les décisions sur la matière précitée.

Questions diverses

Illuminations 2023 : date enlèvement prévue le 6 janvier 2024 à 9 heures

Point de ravitaillement randonnée vélo de Domfront : pour la manifestation prévue les 22 et 23 juin 2024, accord de mise à disposition du club-house si prise en charge du nettoyage par l'association demandeuse.

Poteau incendie La Noé Aux Tourneurs hors service : information d'éligibilité à la DETR, attente du devis de Véolia.

Chemins de randonnées : Compte-rendu de M. Maignan de sa rencontre avec M. Tallois concernant l'aménagement et la réfection des chemins de randonnée de la commune. Inauguration et pot d'accueil prévus le 26 mai 2024 pris en charge par la commune.

WEHRETAL : assemblée générale prévue le 2 février 2024.